FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL
30, allée Pierre de CoubRertin - 69007 Lyon
Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : https://lyon-rhone.fff.fr

PV N°476 DU JEUDI 14 MAI 2020

Néné n'est plus !

La période de confinement a vu partir des grands noms qui ont marqué notre Football. Le premier jour de déconfinement vient tristement nous rappeler que la mort n'a pas d'amis !
Notre football départemental vient de perdre l'une de ses mémoires vivantes en la personne d'André GEREZ surnommé « Néné » dans sa 87ème année !

Si son palmarès de joueur est moindre (une première et seule licence de joueur au FC LYON), son parcours de dirigeant fidèle et dévoué est exemplaire pour les plus jeunes !
A 14 ans, il rencontre Victor Gautier qui allait devenir quelques années plus tard, Président de la Ligue du Lyonnais et lui fait découvrir la fonction de dirigeant. Il apprend toutes les ficelles en oeuvrant pendant 12 ans au FC LYON !
En 1959, il devient dirigeant et éducateur au SAL (dorénavant AS ST PRIEST) où il intègre le bureau. Il y restera 30 ans avant de claquer la porte et de muter aux Cheminots de St Priest, présidé alors par son ami, Yves MEOT, figure tout aussi connue et appréciée de notre instance !

Pour le foot, Néné c'est St Priest et St Priest c'est Néné au point de laisser une empreinte pour la postérité puisqu'au stade Jean Bouin, la buvette a été nommée par la municipalité « la buvette à Néné » !
Néné était de cette génération en voie de disparition qui refaisait le match, toujours et encore à la buvette sans que le résultat ne change !!

Parallèlement à ce parcours en clubs, Néné a siégé dans différentes commissions de notre District où il ajoutait à son dévouement, sa culture footballistique pimentée de savoureuses anecdotes et, où il comptait bon nombre d'amis !
Figure familière de notre District, pilier des Commissions des Compétitions et des Coupes, sa gouaille, son tempérament affirmé, son sens de la convivialité (le casse- croûte du matin lors des Finales de notre District reste dans les annales !), sa bonhomie vont manquer à notre paysage footballistique rhodanien et san- priot !
Pour ses 3/4 de siècles donnés au Football, Néné s'est vu honorer des médailles d'Or de notre District (1997), de notre Ligue (1995) et de la Jeunesse et Sport et de l'Engagement associatif (2003).

Enfin, Néné, nous ne pouvons pas terminer cet hommage sans citer ta célèbre réplique favorite « à 10, on ne perd jamais » maintes et maintes fois entendue lorsqu'un arbitre mettait une équipe en infériorité numérique ! Nous avons souvent souri et pensé à toi lorsque cela s'avérait vrai !

Malheureusement, aujourd'hui, on ne sourit pas d'avoir perdu .... un coéquipier de l'équipe des bénévoles de notre District dont la suspension est tristement éternelle !

Reposes en paix Néné, tu as bien servi, et tu l'as bien mérité,

En cette douloureuse circonstance, **Arsène MEYER**, Président du District, les membres du Comité Directeur, l'ensemble des membres des Commissions, et du Personnel, présentent à son épouse, et à sa famille, leurs sincères condoléances et les assurent de leur compassion.

PRESIDENT
Tél **07 87 72 96 17**
ameyer@lyon-rhone.fff.fr

COMPTE RENDU DU BUREAU DU 13/05/20

Présents : Arsène MEYER - Bernard BOISSET - Bernard COURRIER - Farid DJEBAR - François LOPEZ - Serge GOURDAIN - Michel BLANCHARD - Franck BALANDRAS
Assiste : Anne Lise RICHARD
Excusée : Mylène CHAUVOT

Proposition sur les derniers ajustements et arbitrages par la commission des compétitions

Concernant les catégories Séniors D1 et Séniors D2, il a été décidé de privilégier des poules de 14 équipes, complètes en D1 et incomplètes en D2. Ainsi, les calendriers de ces 2 niveaux se feront sur une base de 26 journées.
Concernant les catégories Séniors D3, Séniors D4 et Séniors D5, selon les effectifs connus à ce jour, les poules ne dépasseront pas 12 équipes (soit 22 journées).
En conséquence, nous aurons des montées supplémentaires en D2 et en D3 (en prenant en compte le fair-play).
Séniors D2 poule A:
USEL FOOT 1 monte en D1 FP= 27 (Quotient=1,69)
Séniors D2 poule B:
UGA DECINES 1 monte en D1 FP= 20 (Quotient=1,33)
Séniors D2 poule C:
ASVEL 1 monte en D1 FP= 26 (Quotient=1,63)
A noter : Beaujolais Foot 1 FP= 34 (Quotient=2,13)
Séniors D3 poule C:
CALUIRE 2 monte en D2 FP= 26 (Quotient=1,73)
Séniors D3 poule E:
CO ST FONS 2 monte en D2 FP= 31 (Quotient=1,94)
Séniors D3 poule F:
ST PIERRE MINEURS 1 monte en D2 FP= 15 (Quotient=0,94)
A noter :
Confluence 1 FP= 46 (Quotient=2,88)
Gleizé 1 FP=62 (Quotient=3,88)
Port St Priest 1 FP=53 (Quotient=3,31)

Accord à l'unanimité du Bureau du Comité Directeur.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du district de Lyon et du Rhône, dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

Concernant la catégorie Séniors D4, le club de LATINO AFC (581484), 4ème de sa poule ne peut pas monter en D3 pour cause d'infraction au statut de l'arbitrage pour la 3ème saison.
Les Règlements Sportifs ne permettant pas de repêcher après la 4ème place, il a donc fallu départager les autres 4èmes de D4 en prenant en compte le fair-play.
Séniors D4 poule A :
BEAUJOLAIS FOOT 2 monte en D3 FP= 9 (Quotient=0,60)

A noter : Dardilly 1 FP= 13 (Quotient=0,81)
Toussieu 1 FP=25 (Quotient=1,56)
La Giraudière 1 FP=32 (Quotient=2,13)
Grézieu La V 1 FP=43 (Quotient=2,69)

Accord à l'unanimité du Bureau du Comité Directeur.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du district de Lyon et du Rhône, dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

Clôture des Montées et Descentes saison 2019/2020

Modifications à appliquer sur la parution faite au PV 475 du 30/04/20

U15 D4 poule H :
1er : FC VENISSIEUX 3 ne monte pas car n'a pas participé à la phase 1
donc ne peut pas participer aux barrages.
2ème: ES ST PRIEST 2 monte en D3.

U15 D4 poule A : ASC ST-PRIEST 1 monte en D3
U15 D4 poule C : GREZIEU V 1 monte en D3
U15 D4 poule D : LY EVEIL 2 monte en D3

Accord à l'unanimité du Bureau du Comité Directeur.

De plus, le Président Arsène MEYER informe les membres du Bureau qu'au jour d'aujourd'hui le District n'a reçu aucun appel suite à la parution des montées et descentes sur le PV 475 du 30/04/20.

Point sur les Coupes de Lyon et du Rhône de cette saison. Décision sur les Coupes Jeunes et Féminines

Le Comité Directeur avait décidé de terminer l'édition 2019/2020 de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors au début de la saison 2020/2021.
Concernant les Coupes de Lyon et du Rhône Jeunes et la Coupe Vial, le Bureau du Comité Directeur décide à l'unanimité de terminer également en début de saison 2020/2021.

Point sur la Commission 100 ans

Le Président Arsène MEYER fait un point sur les travaux de la Commission 100 ans. La plaquette est en cours de création et de fabrication. Les devis ont été validés et signés ce jour. La soirée festive qui devait avoir lieu à l'automne est en suspend en raison de la crise sanitaire.
La Commission se réunira 2ème quinzaine de juin pour faire un point.

Proposition de deux nouveaux médecins par Christian BERGER VACHON

Propositions des Docteurs Claude-Jad DBOUK et Benoît PASINI pour intégrer la Commission Médicale.
Accord à l'unanimité du Bureau du Comité Directeur.

Questions diverses

Ouverture du District de Lyon et du Rhône de Football : à compter du mardi 2 juin, uniquement pour le personnel et les membres du Comité Directeur, pas d'ouverture au public ni aux Clubs dans un premier temps. Les Clubs qui souhaitent nous rencontrer pourront demander un rendez-vous par mail en précisant les motifs, et une invitation leurs sera proposée dans les meilleurs délais.

TRESORERIE

Tél **04 72 76 01 04**
tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Trésorier : Michel BLANCHARD - **Trésorier Adjoint :**Franck BALLANDRAS

La situation actuelle est très délicate, nous en sommes conscients. Si vous rencontrez des difficultés financières, écrivez-nous en nous précisant bien le détail de ces difficultés et ce que vous souhaiteriez obtenir de nos services. La commission Trésorerie analysera avec une attention particulière tous les cas. Les demandes que nous venons de recevoir seront analysées à partir du 11 MAI et nous vous tiendrons informé par mail pour assurer une certaine discrétion.

Pour votre information, comme l'a écrit notre Président, le relevé n°3 a été adressé avant le début du confinement. Toutefois, nous avions réussi à bloquer les prélèvements qui étaient en cours, et nous n'avons pas encaissé les chèques que nous avions déjà reçus. Le comité directeur a pris la décision d'attendre le 10 juin pour encaisser ce relevé qui rappelons-le correspond aux rencontres de fin d'année 2019 et début de l'année 2020, donc parfaitement éligibles. De surcroît ces sommes proviennent très souvent de frais d'arbitrage, cartons jaunes ou rouges, diverses affaires de règlement etc… Pour notre DISTRICT dans un souci d'équité, il est hors de question d'annuler cette créance. Nous avons décalé les encaissements mais les montants ne seront en aucun cas annulés.

Le District de Lyon et du Rhône alimentera la caisse de solidarité nationale qui sera gérée par la FFF, et nous rajouterons diverses aides pour que chaque club, sur le même pied d'égalité puisse réussir à redémarrer la nouvelle saison en toute sérénité. Une première provision est prévue, elle ne sera pas supportée par notre compte d'exploitation car nous n'avons pas de budget pour cela, elle sera directement déduite de nos réserves constituées au cours des années précédentes.
Pour les clubs qui ont versé des acomptes pour la caisse de péréquation, ils seront remboursés dans la deuxième quinzaine de mai. Sous réserve de quelques vérifications ces montants devraient être les suivants :
- SENIORS D1 : 182,91 € par club
- SENIORS D2 : 79,04 € par club
- SENIORS D3 : 121,56 € par club
- U20 D1 : 188,92 € par club
- U17 D1 : 122,08 € par club

COMMISSION DES COUPES

Tél **04 72 76 01 29**
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Nous venons d'apprendre le décès de notre ami André GEREZ dans sa 87ème année.
Pour nous tous c'était Néné.
C'était un grand homme, plein de valeurs et très attachant. Il était connu et très apprécié de l'ensemble des Dirigeants du Football Départemental.
Au sein de notre Commission il a toujours su nous faire profiter de sa bonne humeur et de sa mémoire légendaire.
Tous les membres de la Commission des Coupes présentent à sa famille, à ses proches, à ses amis San-Priots leurs plus sincères condoléances.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél **04 72 76 01 09**
reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 mai 2020 (conférence téléphonique)

Composition de la Commission :
Membres du Comité Directeur : INZIRILLO Joseph (Président) – BLANCHARD Michel - MORCILLO Christophe.
Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – TOLAZZI André MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – BORNE Sandrine – VASSIER Georges
Membres présents à la réunion : MONTERO Antoine – VASSIER Georges – TOLAZZI André -- BORNE Sandrine - BLANCHARD Michel

LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.
Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr
Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

Affaire N° 145 : FC Franc Lyonnais – Lyon football FC – U15 – D1 – poule A
Motif : Joueurs en équipe supérieure – rencontre du 07/02/2020
Réserve confirmée du club du **FC Franc Lyonnais** par courriel 09/03/2020.

DECISION

Affaire N° 145 : FC Franc Lyonnais – Lyon football FC – U15 – D1 – poule A
Motif : Joueurs en équipe supérieure – rencontre du 07/02/2020
Réserve confirmée du club du **FC Franc Lyonnais** par courriel 09/03/2020.
Après vérification des feuilles de match des équipes U14 R1 poule A, R16 R2 poule C et U15 R1 Poule A du Lyon football FC l'équipe U15 2 D1 poule A de ce même club est en conformité avec l'article 10 B2 des RS du DLR
En conséquence, la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du district de Lyon et du Rhône, dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017). Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Le Président
Joseph INZIRILLO

COMMISSION D'APPEL

Tél **04 72 76 01 16**
appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.
Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.
APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.
Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.
Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 2 mars 2020

Présents :
M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Ivan BLANC, M. Guillaume LIONNET, M. Christian BIGEARD - Membres

DOSSIER N° AD 13
APPEL DU CLUB F.C. GERLAND LYON ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 26 Décembre 2019 - P.V. N° 463
DATE DU MATCH : 16/11/2019 - MATCH N° : 21445629
CATÉGORIE : U17 - D3 - POULE D
CLUBS : U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES 1 (504671) / F.C. GERLAND LYON 1 (533109)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction de dirigeants

Voir notification dans Footclubs

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 2 mars 2020

Présents :
M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Ivan BLANC, M. Guillaume LIONNET, M. Gilles URBINATI, M. Christian BIGEARD, M. Jean Philippe KAPP - Membres

DOSSIER N° AD 14
APPEL DU CLUB U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 6 Février 2020 - P.V. N° 468
DATE DU MATCH : 14/12/2019 - MATCH N° : 21445383
CATÉGORIE : U17 - D3 - POULE B

CLUBS : F.C. DU POINT DU JOUR 1 (509685) / U. S. DU FORMANS ST DIDIER - ST BERNARD 1 (517431)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction d'un joueur

Voir notification dans Footclubs

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - COMPLEMENT

Réunion du 23 mars 2020

DOSSIER N° AD 19
APPEL DU CLUB SAVIGNY FOOTBALL CLUB ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 27 Février 2020 - P.V. N° 471
DATE DU MATCH : 16/02/2020 - MATCH N° : 21442634
CATÉGORIE : SÉNIORS - D2 - POULE B
CLUBS : SAVIGNY FOOTBALL CLUB 1 (519026) / U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE 1 (521194)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction d'un joueur

A la demande du club SAVIGNY FOOTBALL CLUB (courriel du lundi 11 mai 2020 à 14H46) , l'appel concernant l'affaire disciplinaire N° 10 est annulé.

En conséquence, la décision prise par la Commission de 1ere instance est confirmée.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - COMPLEMENT

Réunion du 16 mars 2020

DOSSIER N° AD 18

APPEL DU CLUB A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 20 Février 2020 - P.V. N° 470
DATE DU MATCH : 01/12/2019 - MATCH N° : 21461085
CATÉGORIE : SÉNIORS - D4 - POULE B
CLUBS : A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS 2 (500124) / O. DE VAULX EN VELIN 2 (528353)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction de joueurs

A la demande du club A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS (courriel du jeudi 30 avril 2020 à 16H39) , l'appel concernant l'affaire disciplinaire N° 10 est annulé.

En conséquence, la décision prise par la Commission de 1ere instance est confirmée.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - ABSENCE

Réunion du 9 mars 2020

DOSSIER N° AD 15
APPEL DU CLUB A.S. VILLEFONTAINE ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE
DATE DE PUBLICATION : 6 Février 2020 - P.V. N° 468
DATE DU MATCH : 26/01/2020 - MATCH N° : 21443409

CATÉGORIE : SÉNIORS - D3 - POULE D
CLUBS : F.C. SOURCIEUX 1 (524126) / A.S. VILLEFONTAINE 2 (528363)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction d'un joueur

Le Club F.C. SOURCIEUX est amendé de la somme de 120 € (Cent-vingt Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de :
M. Christophe GRATALOUP
M. Remi CHATELUS

Le Club A.S. VILLEFONTAINE est amendé de la somme de 60 € (Soixante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de :
M. Slimane ZERROUK

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél **04 72 76 01 13**
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 12/05/2020 par visio conférence

Présents :
·**Président :** Laurent CHABAUD
·**Membres :** Edouardo MARTIN DA JUSTA, Mohamed AROUS, Christophe BOULON, Amadeu DO REGO.

DECISIONS

La Commission,

Considérant la crise sanitaire actuelle,

Considérant la décision du Comité Exécutif de la FFF, en date du 16 avril 2020 d'arrêter définitivement à la date du 13 mars, les championnats régionaux et départementaux,

Considérant la décision du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône en date du 16 avril 2020, d'établir les classements des équipes et ce, conformément à la demande de la FFF, en arrêtant définitivement le championnat 2019/2020 à la date du début du confinement à savoir le 13 mars 2020,

Considérant que l'arrêt de l'ensemble de ces compétitions a empêché les observateurs départementaux de réaliser l'ensemble des observations prévu dans chaque catégorie par le Règlement intérieur de la CDA,

Considérant, néanmoins, qu'un nombre significatif d'observations a été réalisé avant l'arrêt des compétitions (plus de 80%), permettant ainsi d'obtenir des classements conformes à la saison sportive des arbitres évalués,

Considérant que, conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de la CDA qui permet à la Commission de l'Arbitrage de statuer si un observateur n'a pu observer tous les arbitres de sa Poule,

Considérant que les conséquences de l'arrêt de l'ensemble des compétitions des Ligues et Districts avant que le nombre d'observations prévu par le Règlement intérieur ne puisse avoir lieu, ne sont pas prévues par le Règlement

intérieur et qu'il revient donc à la Commission de l'Arbitrage de décider de quelle manière les arbitres seront évalués pour la saison 2019/2020,

Considérant qu'il apparait juste et équitable, compte tenu de l'avancement important de la saison sportive au moment de son arrêt, de déterminer des classements sur la base des observations réalisées avant cette date,

Par ces motifs,

POUR LES ARBITRES D1 et D2 CLASSES AU RANG :

Ces classements sont effectués sur la base de 500 points calculés comme suit :

1) des observations pratiques (88% de la notation finale)

Décide de classer tous les arbitres ayant réalisé 50% ou plus des observations prévues par le Règlement intérieur pour leur catégorie selon la méthode suivante :

les points attribués par chaque observateur en fonction du rang de l'arbitre observé seront additionnés (numérateur) et seront rapportés au nombre de points maximal correspondant au nombre d'observations réellement effectuées par les observateurs (dénominateur),
le ratio ainsi obtenu sera multiplié par 440 afin de revenir à un total de points maxi de 440

Ce ratio est ainsi calculé :
Numérateur = cumul des points décernés par chaque observateur
Dénominateur = cumul des points maximum attribués de chaque observateur

Rappel : pour chaque classement au rang d'un observateur, l'arbitre classé premier se voit attribuer un nombre maximum de points égal au nombre d'arbitres observés dans la Poule, les suivants se verront attribuer un point de moins par rang.

Exemple pour le classement des arbitres D1 :

OBSERVATEURS	AROUS	LEFRANC	MARTIN				
Nombre Arbitres observés	11	10	8				
Points attribués aux Arbitres				NUMERATEUR	DENOMINATEUR	RATIO	CLASST
CHABAUD	8	9	7	24	29	0,828	3
BOULON	10	8	0	18	21	0,857	2
AIT HAMMOU	0	7	6	13	18	0,722	4
DO REGO	9	0	8	17	19	0,895	1

Rappel : En cas d'égalité au classement dans une Poule, les arbitres ex-aequo seront départagés par le classement de l'observateur Référent préalablement désigné par la Commission de l'Arbitrage c'est-à-dire que l'arbitre le mieux classé sera retenu.

Exemple pour le classement des arbitres D2 :

OBSERVATEURS	AROUS	LEFRANC
Nombre Arbitres observés	10	8

Points attribués aux Arbitres			NUMERATEUR	DENOMINATEUR	RATIO	CLASST
CHABAUD	8	7	15	18	0,833	2
BOULON	0	8	8	8	1	1
DO REGO	7	0	7	10	0,70	3

Rappel : En cas d'égalité au classement dans une Poule, les arbitres ex-aequo seront départagés par le classement de l'observateur Référent préalablement désigné par la Commission de l'Arbitrage c'est-à-dire que l'arbitre le mieux classé sera retenu.

2) de la notation obtenue dans les différents critères ci-dessous (12% de la notation finale)

+Critères	Total Points
B - QUESTIONNAIRE	10
C – REUNIONS : AG début saison	10
D – STAGES - FORMATION	15
E– ASSIDUITE MATCHS	15
F- ADMINISTRATIF	10
TOTAL	**60**

L'attribution des points dans chaque rubrique fait l'objet d'un développement en annexe du RI.

Concernant le nombre de montées et de descentes par catégories, la Commission déterminera celles- ci ultérieurement en fonction du besoin des effectifs par catégories, une fois le nombre d'équipes par Poules connu !

POUR LES AUTRES CATEGORIES D'ARBITRES :

Décide de classer tous les arbitres ayant réalisé 50% ou plus des observations prévues par le Règlement intérieur pour leur catégorie selon la même méthode de calcul que celle utilisée les saisons précédentes :

1) des observations pratiques (88% de la notation finale)
Note moyenne sur 20 des observations pratiques : coefficient 22
Pour les arbitres (catégories Seniors D3 – D4 – D5 et U20), seule la note d'observation de la saison en cours est prise en compte. Les arbitres non observés ne pourront figurer dans ce classement sauf ceux dont les bonus sont calculés

2**) des bonus obtenus dans les différents critères** (12% de la notation finale)

+Critères	Total Points
B - QUESTIONNAIRE	10
C – REUNIONS : AG début saison	10
D – STAGES - FORMATION	15
E– ASSIDUITE MATCHS	15
F- ADMINISTRATIF	10
TOTAL	**60**

L'attribution des points dans chaque rubrique fait l'objet d'un développement en annexe du RI.

En cas d'égalité au classement, les arbitres ex-aequo seront départagés par la moyenne obtenue aux questionnaires maison et fait en stage.

Concernant le nombre de montées et de descentes par catégories, la Commission déterminera celles- ci ultérieurement en fonction du besoin des effectifs par catégories, une fois le nombre d'équipes par Poules connu !

AGENDA

La crise sanitaire actuelle que nous traversons et qui semble perdurer nonobstant la longue période de confinement inédite, a eu raison de l'arrêt définitif des compétitions (décision du COMEX du 16 avril) et de voir la saison sportive 2019/2020 terminée.

Cette situation a eu pour conséquence d'avoir stoppé net les échanges avec nos arbitres et de facto d'avoir interrompu toutes relations ou autres contacts probablement jusqu'à la rentrée de septembre (encore incertaine à ce jour) !

C'est pourquoi notre Commission a décidé de maintenir un lien avec l'ensemble de ses arbitres en proposant une **INVITATION à échanger** au cours de 11 réunions en visio étalées sur une période de 3 semaines (les rassemblements physiques étant pour l'instant interdits) :

DATE	CATEGORIE	CRENEAU HORAIRE
Mardi 12 Mai 2020	D1	19h00 / 20h30
Mercredi 13 Mai 2020	D2 + U20 D1	19h00 / 20h30
Vendredi 15 Mai 2020	D3	19h00 / 20h30
Lundi 18 Mai 2020	D4	19h00 / 20h30
Mercredi 20 Mai 2020	U20	19h00 / 20h30
Vendredi 22 Mai 2020	AA D1 / AA D2	19h00 / 20h30
Lundi 25 Mai 2020	D5	19h00 / 20h30
Mercredi 27 Mai 2020	JAD U15	19h00 / 20h30
Jeudi 28 Mai 2020	JAD U17	19h00 / 20h30
Vendredi 29 Mai 2020	Arbitres et JA stagiaires	19h00 / 20h30
A convenir	Féminine	19h00 / 20h30

Ces réunions sont organisées via la plateforme ZOOM. Un lien d'accès à la réunion sera communiqué à chaque arbitre par mail et Il suffira de cliquer sur le lien pour vous connecter et entrer sur la plateforme.

Les sujets abordés seront ceux du moment (renouvellements des dossiers, visite médicale, classements, point de situation sur dates de reprise de la saison, questions diverses...)

Notre volonté reste bien de vous écouter en préservant ce lien indispensable à notre corporation (dans cet esprit de solidarité, un Représentant de notre Amicale des Arbitres UNAF participera à chacune de ses réunions).

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches en respectant les gestes barrières.

COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

Tél **04 72 76 01 24**
technique@lyon-rhone.fff.fr

SOUS COMMISSION LABEL - COMMUNIQUE

Pour faire suite aux dispositions particulières prises par la F.F.F. en ce qui concerne l'attribution du Label Jeunes FFF Crédit Agricole, du Label Ecole Féminine de Football et du Label Jeunes Futsal, le District de Lyon et du Rhône souhaite apporter quelques précisions :

Label Jeunes FFF Crédit Agricole :

Pour les clubs dont le Label arrive à expiration au 30 juin 2021 : si les conditions sanitaires, lors de la reprise, le permettent, Le District de Lyon et du Rhône sera en mesure d'accompagner les clubs sur la saison 2020-2021. Les clubs suivants ; Fc Pontcharra St Loup – Fc Pays de l'Arbresle – As Ecully – Lyon Croix Rousse Football – Fc Sevenne ; se verront proposer l'accompagnement en vue du renouvellement de leur Label au 30 juin 2021 pour la période 2021-2024.

Pour les clubs dont le Label arrive à expiration au 30 juin 2022 : si nous sommes en mesure de mettre en place les dispositions ci-dessus, nous proposerons à une partie des clubs dont le Label arrive à expiration au 30 juin 2022 d'être accompagnés en vue du renouvellement de leur Label au 30 juin 2022 pour la période 2022-2025.

Pour les autres l'accompagnement se ferait sur la saison 2022-2023.

Pour les clubs concernés par les points 2 et 3 nous aurons le temps de revenir vers vous lors de la saison 2020-2021 pour d'avantage de précisions

Ces dispositions nous permettraient d'avoir un nombre de clubs labellisés à suivre plus équilibré d'une saison à l'autre (Hors nouvelle candidature)

On passerait de :

4 clubs en demande de renouvellement à 9 clubs (hors nouvelle candidature) sur la saison 20-21

5 clubs en demande de renouvellement à 12 clubs (hors nouvelle candidature) sur la saison 21-22

25 clubs en demande de renouvellement à 13 clubs (hors nouvelle candidature) sur la saison 22-23

Les clubs évoluant dans un championnat de N3, N2 ou N1 ne sont pas concernés par cette organisation puisque le suivi est organisé par la Ligue.

FCSO 69	2017-2020
AS Craponne	2017-2020
US Meyzieu	2017-2020
USEL	2017-2020

FC Pontcharra-St Loup	2018-2021
FCPA	2018-2021
Lyon Croix Rousse Foot	2018-2021
AS Ecully	2018-2021
FC Sévenne	2018-2021

O. St Genis Laval	2019-2022
DOMTAC	2019-2022
UODL Tassin	2019-2022
Val Lyonnais(Messimy)	2019-2022
US Millery Vourles	2019-2022
FC Lyon	2019-2022
FC Bords de Saône	2019-2022
FC Chaponnay Marennes	2019-2022

UF Belleville St Jean	2019-2022
St Quentin Fallavier	2019-2022
ES Genas	2019-2022
FC Ste Foy Lès Lyon	2019-2022
CASCOL	2019-2022
FC Croix Roussien	2019-2022
FC Rive Droite	2019-2022
AS Bellecour-Perrache	2019-2022
Chassieu-Décines FC	2019-2022
Vénissieux FC	2019-2022
Ent. Odenas-Charentay-St Lager	2019-2022
FC Francheville	2019-2022
ES Chaponost	2019-2022
Eveil de Lyon	2019-2022
Asso. Chandieu/Heyrieux	2019-2022
AS Villefontaine	2019-2022
Sud Lyonnais Foot 2013	2019-2022

Espoir
Excellence
Elite

Label Ecole Féminine de Football
Ci-dessous le texte de la FFF :
« Pour le Label Ecole Féminine de Football, les clubs auront la possibilité dans les tous prochains jours de candidater sur **l'outil en ligne** (Footclubs > Projet Clubs > Autodiagnostic > Label Ecole Féminine de Football). Une fois la candidature déposée, les territoires pourront finir l'accompagnement entamé depuis le début de l'année 2020 et se positionneront pour une obtention ou non du Label Ecole Féminine de Football.
La date butoir de candidature du Label Ecole Féminine de Football est fixée au **lundi 15 juin 2020 pour les clubs.** Dès la reprise de l'activité, ils auront la possibilité de rentrer en contact avec leur territoire de proximité pour poursuivre et finaliser le travail autour de l'obtention d'un label pour la période 2020-2023. »
Pour notre district, les clubs concernés sont : As Craponne – USEL – Fc Bords de Saône – Fc Gerland – Chazay Fc – Lyon Duchère As

Label Jeunes Futsal
Accompagnement Ligue.

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 11 MAI 2020

Président : Bernard COURRIER.
Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI.
Absents excusés : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON.
Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

Les membres de la Commission Sportive et des Compétitions sont profondément attristés par la disparition de notre AMI Néné GEREZ et présentent leurs condoléances les plus sincères à sa famille.

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toutes les demandes, en rapport avec les classements et les Montées/Descentes, doivent être effectuées par messagerie via la *boîte mail officielle du club*.
Nous vous rappelons que tout écrit doit être nominativement signé et adressé à la *Commission Sportive et des Compétitions*.

CHAMPIONNATS : MONTEES ET DESCENTES 2019/2020

Modifications à appliquer sur la parution faite au PV 475

U15 D4 poule H :
1er : FC VENISSIEUX 3 ne monte pas car n'a pas participé à la phase 1
donc ne peut pas participer aux barrages.
2ème : ES ST PRIEST 2 monte en D3.
*****
U15 D4 poule A :
ASC ST-PRIEST 1 monte en D3
U15 D4 poule C :
GREZIEU V 1 monte en D3
U15 D4 poule D :
LY EVEIL 2 monte en D3

Décision du bureau du Comité Directeur du 13/05/20 :
Concernant les catégories Séniors D1 et Séniors D2, il a été décidé de privilégier des poules de 14 équipes, complètes en D1 et incomplètes en D2. Ainsi, les calendriers de ces 2 niveaux se feront sur une base de 26 journées.
Concernant les catégories Séniors D3, Séniors D4 et Séniors D5, selon les effectifs connus à ce jour, les poules ne dépasseront pas 12 équipes (soit 22 journées).
En conséquence, nous aurons des montées supplémentaires en D2 et en D3 (en prenant en compte le fair-play).
Séniors D2 poule A :
USEL FOOT 1monte en D1 FP= 27 (Quotient=1,69)
Séniors D2 poule B :
UGA DECINES 1monte en D1 FP= 20 (Quotient=1,33)

Séniors D2 poule C :
ASVEL 1monte en D1 FP= 26 (Quotient=1,63)
A noter : Beaujolais Foot 1 FP= 34 (Quotient=2,13)

Séniors D3 poule C :
CALUIRE 2 monte en D2 FP= 26 (Quotient=1,73)
Séniors D3 poule E :
CO ST FONS 2 monte en D2 FP= 31 (Quotient=1,94)
Séniors D3 poule F :
ST PIERRE MINEURS 1 monte en D2 FP= 15 (Quotient=0,94)
A noter : Confluence 1FP= 46 (Quotient=2,88)
Gleizé 1 FP=62 (Quotient=3,88)
Port St Priest 1 FP=53 (Quotient=3,31)

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du district de Lyon et du Rhône, dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

Décision du bureau du Comité Directeur du 13/05/20 :
Concernant la catégorie Séniors D4, le club de LATINO AFC (581484), 4ème de sa poule ne peut pas monter en D3 pour cause d'infraction au statut de l'arbitrage pour la 3ème saison.
Les Règlements Sportifs ne permettant pas de repêcher après la 4ème place, il a donc fallu départager les autres 4èmes de D4 en prenant en compte le fair-play.

Séniors D4 poule A :
BEAUJOLAIS FOOT 2 monte en D3FP= 9 (Quotient=0,60)
A noter : Dardilly 1FP= 13 (Quotient=0,81)
Toussieu 1 FP=25 (Quotient=1,56)
La Giraudière 1FP=32 (Quotient=2,13)
Grézieu La V 1FP=43 (Quotient=2,69)

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du district de Lyon et du Rhône, dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

COMMISSION FUTSAL

Tél **04 72 76 01 07**
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Extrait du compte rendu du Comité Directeur du 06/05/20 en réunion téléphonique (sous réserve d'approbation par le CD du 11/06/20)

...
Point sur le Futsal
- Proposition de réorganisation des Championnats Futsal : suppression de la dernière division soit une poule de 12 en D1, deux poules de 12 en D2 et trois poules de 10 ou 12 en D3 – *Accord du Comité Directeur à l'unanimité*
- Point sur les montées et descentes saison 2019/2020 – *Accord du Comité Directeur à l'unanimité*
- Demande de l'OLYMPIQUE LYONNAIS pour que leur nouvelle équipe réserve intègre la D2 – *Du fait de la suppression de la D4 et de la mise en place des deux poules de D2, le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité.*
...

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél **04 78 84 18 48**
lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

SECRETARIAT

Une première date à retenir **le jeudi 10 septembre à 19H (au lieu du 3 septembre initialement prévue)** pour l'assemblée du groupement. Nous allons probablement commencer la saison plus tard c'est pourquoi nous décalons d'une semaine.
Merci de bien vouloir nous proposer votre candidature pour recevoir cette assemblée comme il est de coutume, (nous avons déjà reçue une proposition)une salle municipale, un club house ou autre pour accueillir +ou- 80 personnes avec a disposition tables et chaises pour une nouvelle formule d'assemblée plus participative.
Cette assemblée sera obligatoire avec présence au minimum de 2 personnes, le Président (ou son représentant) et du directeur technique ou responsable du foot d'animation. Durée estimée 2h30 (19h-21h30).
Pour votre information consultez le site du District ou de la Ligue (sources officielles), ne prenez pas pour argent comptant tout ce qui ce dit sur les réseaux sociaux.
Nous vous espérons en bonne santé, respectez bien les consignes de sécurité.
Nous restons bien évidemment à votre écoute via la messagerie.
Prenez soin de vous.

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél **04 72 76 01 09**
valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 **- Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr**

Nos peines : les membres du groupement se joignent à moi pour présenter ces sincères condoléances à la famille **d'André GEREZ** dit Néné ainsi qu'à son club des Cheminots de St Priest suite à son décès, un grand vide pour St Priest

Nous espérons que ce PV vous trouvera en bonne santé les permanences du groupement ne reprendrons plus jusqu'à la fin de saison, mais vous pouvez toujours nous joindre pour toutes infos sur le mail du groupement **valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr** ou par téléphone, nous restons à votre disposition

Nous laissons aux clubs détenteurs des différents trophées gagnés la saison passée lors des finales de coupes de groupement, le soin de les conserver 1 saison de plus, car il n'y aura pas de finale cette saison, ou de nous les remettre à l'Assemblée générale s'ils préfèrent.

Senior : AS Manissieux - U17 : Chandieu/Heyrieux - U15 : Villefontaine

Quelques conseils pour vos inscriptions :

Quand vous vous inscrivez pour les coupes de groupement :
Vous êtes automatiquement reversés jusqu'au 32eme de finale de la coupe du Rhône **seulement si vous vous êtes inscrit préalablement**

Les frais vous serons déduis uniquement si vous rentrez dans la compétition du groupement
Ceci est valable pour toutes les coupes à 11

Pour les U13 équipe 1 vous êtes reversés en coupe de groupement après votre élimination dans les deux premiers tours de la coupe festival **que si vous êtes inscrits en début de saison.**

Le foot animation reprendra plus tard cette saison, pour vous laisser le temps de vous réorganiser, mais n'attendez pas la fin du mois de septembre pour commencer à inscrire vos équipes, nous pourrons vous proposer les poules U13 à l'assemblée générale pour d'éventuelles modifications.

De plus si vous connaissez le niveau de vos équipes, faites nous le savoir, ce qui nous facilitera la tâche, sachant que nous n'aurons pas beaucoup de repère.

C'est en travaillant main dans la main que nous pourrons réussir cette prochaine saison.

Continués à être prudent, même après le déconfinement, nous serons heureux de vous retrouver pour la prochaine saison.

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 6 MAI 2020 EN REUNION TELEPHONIQUE

(Sous réserve d'approbation par le CD du 11/06/20)

Présents : A. MEYER – B. BOISSET – B. COURRIER – F. LOPEZ – S. GOURDAIN – M. BLANCHARD – F. BALANDRAS – C. BERGER VACHON – H. BOURGOGNON – C. BOURLIOUX – R. BROUAT – L. CHABAUD – L. DI RIENZO – M. GRANOTTIER – S. INTIDAM – J. INZIRILLO – C. MORCILLO – G. PORTEJOIE – A. RODRIGUEZ – C. SCHEIWE
Assistent M. BAYET – JF. BLANCHARD – S. BOISSET – E. MONTEIL – P. NOYERIE – AL. RICHARD – B. SUBRIN
Excusés : M. CHAUVOT – F. DJEBAR – E. AGUERO – C. NOVENT

ORDRE DU JOUR
· Approbation du PV du CD du 14 mars à ST MARTIN EN HAUT
· Approbation du PV du CD du 16 avril par réunion téléphonique
· Approbation des règles utilisées pour les classements saison 2019/2020
· Point sur les classements publiés le 30 avril - Validation des Montées et Descentes
· Point sur la situation financière du DLR et des Clubs
· Fusion et changement de noms de Clubs en cours
· Retour sur l'entretien téléphonique avec une vingtaine de Clubs du DLR (organisé le 04/05/20)
· Point sur réunion téléphonique avec le BELFA le 29/04/20 à 16 h 00
· Reprise éventuelle d'activité le 11 mai - Commande de gel et masques
· Méthode de convocation et d'audition pour les commissions d'Appel, Règlement et Discipline
· Proposition par Benoit SUBRIN sur les suivis des Labels
· Questions diverses :
- Martine GRANOTTIER : gestion de la Coupe
- Laurent CHABAUD : modalités des classements des Arbitres pour la saison 2019/2020
- Roland BROUAT : point sur le Futsal

Approbation du CR du Comité Directeur du 14/03/20
PV adopté à l'unanimité.

Approbation du CR du Comité Directeur du 16/04/20
PV adopté à l'unanimité.

Approbation des règles utilisées pour les classements saison 2019/2020
Le Président Arsène MEYER donne quelques explications quant à la règle utilisée pour l'élaboration des classements 2019/2020.
La règle prise en compte est la même que les autres années à l'exception des barrages (de D1 notamment) où il a été utilisé d'abord le fair-play puis le règlement de la FFF. Concernant le barrage de D1, la Commission Sportive et des Compétition a vérifié trois critères dont deux critères recommandés par la FFF. Dans les 3 cas, le Club de LA VERPILLIERE est devant l'O. RILLIEUX.
Le Comité Directeur valide à l'unanimité la méthode utilisée pour les classements qui est conforme à nos règlements et aux recommandations de la FFF.

Point sur les classements publiés le 30 avril - Validation des Montées et Descentes
Les classements 2019/2020 sont parus dans le PV du 30/04/20.
Pour le moment, très peu de remarques de Club.
Le Comité Directeur approuve à l'unanimité ces classements ainsi que les montées et descentes parus dans le PV du 30/04/20.

Point sur la situation financière du DLR et des Clubs

Toutes les demandes des Clubs liées aux Finances seront traitées par le Trésorier Général, Michel BLANCHARD et le Trésorier Adjoint, Franck BALANDRAS. La Commission des Finances s'engage à répondre par mail à toutes les demandes avant le 26 mai 2020.

Concernant le District, le Président Arsène MEYER informe le Comité Directeur de l'avancée des travaux au niveau fédéral sur la caisse de solidarité.
Le Comité Directeur valide à l'unanimité une provision de 100 000 € afin d'aider les Clubs.
Le Trésorier Michel BLANCHARD donne quelques explications sur l'indemnité des Clubs éloignés versée habituellement aux Clubs du District. Cette aide n'est pas due en cas de déficit du District, une décision sera prise en Commission des Finances pour le maintien ou non de cette aide.

Fusion et changement de noms de Clubs en cours

Changements de nom :
- LYON DUCHERE AS -> LYON SPORTING CLUB : le Comité Directeur prend bonne note du changement de nom
- ODENAS CHARENTAY ST LAGER -> FC MONT BROUILLY : *le Comité Directeur approuve à l'unanimité*
- UODL TASSIN -> FC TASSIN (suite à la sortie du Club omnisport) : *le Comité Directeur approuve à l'unanimité*

Projets de fusion :
- GREZIEU LE MARCHE / MEYS : projet de fusion en cours (en attente des documents AG) - *Le Comité Directeur approuve à l'unanimité*
- MDA / TASSIN / CHAMPAGNE qui deviendra FC GOAL (possibilité que FUTSAL SAONE MONT D'OR rejoigne la fusion) : *le Comité Directeur approuve à l'unanimité moins une abstention.*

Le changement de nom concernant FUTSAL SAONE MONT D'OR en FC GOAL FUTSAL ne peut se faire qu'avec la fourniture des documents d'AG Extraordinaire du Club et enregistrement en Préfecture. Ce point a été précisé par le Président Arsène MEYER par mail au Club FUTSAL SAONE MONT D'OR.

Retour sur l'entretien téléphonique avec une vingtaine de Clubs du DLR (organisé le 04/05/20)

Deux entretiens téléphoniques ont eu lieu le 04/05/20 :
- Groupe A à 17 h 30 avec des Clubs de District
- Groupe B à 19 h 00 avec des Clubs évoluant en Ligue

Tous les Clubs étaient présents sauf un qui était excusé.
Le Président Arsène MEYER fait un rapide compte rendu. Principaux points abordés : classements saison 2019/2020, date de reprise, calendriers 2020/2021, dates d'engagements, aspects financiers…
Deux prochaines réunions auront lieu, une le 11/05/20 et une autre le 18/05/20.
Un compte rendu de ces réunions sera fait et publié après le 18 mai date de la dernière réunion.

Reprise éventuelle d'activité le 11 mai - Commande de gel et masques

Le Président Arsène MEYER informe les membres du Comité Directeur que le District de Lyon et du Rhône de Football restera fermé le 11/05/20.
Les salariés resteront en chômage partiel ou en télétravail pour certains, au moins jusqu'au 29/05/20.
Reprise progressive à partir du 01/06/20.

Une commande de masques et de gel hydro alcoolique a été passée en vue de la réouverture du District.

Méthode de convocation et d'audition pour les commissions d'Appel, Règlement et Discipline

Le Président Arsène MEYER informe la Commission des Règlements, la Commission de Discipline ainsi que la Commission d'Appel que les auditions des dossiers en cours peuvent avoir lieu en Visio ou en conférence téléphonique.

Proposition par Benoit SUBRIN sur les suivis des Labels

Benoit SUBRIN fait un point sur les suivis des Labels.
A la demande de la LFA, les Labels Jeunes FFF ont été mis entre parenthèse pour cette année. Il a été accordé une année supplémentaire soit pour les dossiers de renouvellements (environ 6 Clubs) soit pour les nouvelles demandes de

Label (environ 6 Clubs).
La saison prochaine la Commission Technique et des Jeunes sera en capacité de suivre une dizaine de Clubs. Une répartition des Clubs se fera sur plusieurs années.

Quant à elles, les Ecoles de Foot au Féminin seront labélisées cette saison 2019/2020.
Et les Labels Futsal sont gérés par la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

Accord du Comité Directeur à l'unanimité pour ce fonctionnement.

Questions et informations diverses

Le Président Arsène MEYER fait part au Comité Directeur des premiers retours du sondage clubs sur les U17 et U20. Environ 74 Clubs ont répondu avec une seule opposition. Une relance va être faite aux autres Clubs.
Le Président Arsène MEYER rappelle la mise en place de ces mesures. En effet, étant donné que nous ne pouvons pas présenter de nouveaux textes à notre AG car celle-ci a été reportée, nous pouvons dans l'urgence après accord du Comité Directeur (conformément aux textes) mettre en place des modifications dans l'intérêt du Football. Ces mesures ne sont valables qu'une seule saison et seront présentées sous forme de vœux lors de la prochaine AG de notre District pour que ces dispositions puissent encore être applicables les années suivantes. Cela concerne la mise en place d'une nouvelle pyramide des niveaux en U17 et U20 avec création de deux poules en D1 et trois poules en D2, ainsi qu'une nouvelle pyramide en FUTSAL avec une D1 à 12 Clubs et deux D2 de 12 clubs, la D3 continuera à exister mais la D4 est supprimée. *L'ensemble de ces dispositions d'urgence ont été adoptées à l'unanimité des membres du CD.*

Benoît SUBRIN : travaux sur le calendrier du Football d'Animation avec les Groupements.
Le Comité Directeur donne son accord pour une reprise du Football d'Animation après les vacances d'octobre ce qui permettrait aux Clubs de se préparer au mieux.
Une proposition d'autres horaires officiels sera également faite aux Clubs (samedi à 9 h 30 ou à 13 h 30).
Un point a été fait lors du dernier CD du 16/04/20 sur les AG de Groupement de début de saison. En raison d'une reprise tardive, le Président Arsène MEYER demande à ce que ces AG soient décalées au moins d'une semaine.

Martine GRANOTTIER quitte la Commission des Coupes pour reprendre la Commission PSEM et intègre le Secrétariat Général avec François LOPEZ et Serge GOURDAIN. La Commission des Coupes sera donc gérée par Bernard COURRIER.

Roland BROUAT : point sur le Futsal
- Proposition de réorganisation des Championnats Futsal : suppression de la dernière division soit une poule de 12 en D1, deux poules de 12 en D2 et trois poules de 10 ou 12 en D3 – *Accord du Comité Directeur à l'unanimité*
- Point sur les montées et descentes saison 2019/2020 – *Accord du Comité Directeur à l'unanimité*
- Demande de l'OLYMPIQUE LYONNAIS pour que leur nouvelle équipe réserve intègre la D2 – *Du fait de la suppression de la D4 et de la mise en place des deux poules de D2, le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité.*

Laurent CHABAUD :
- Classements des Arbitres saison 2019/2020 : du fait de l'arrêt anticipé des compétitions, de nouvelles règles seront mises en place pour définir le classement des Arbitres pour la saison 2019/2020 – *Accord du Comité Directeur à l'unanimité pour que la Commission de l'Arbitrage fixe ses nouvelles règles.*
- Point sur le Statut de l'Arbitrage : en raison également de l'arrêt anticipé des compétitions, le nombre de matchs fait par les Arbitres pour représenter leur Club va évoluer
- Renouvellement des dossiers d'Arbitres : les dossiers de renouvellement pour la saison 2020/2021 devraient être envoyés fin mai
- Questionnaire annuel : mise en place de Visio pour les corrections

Henri BOURGOGNON : point sur la Commission des Terrains et des Installations Sportives. Aucune visite ne sera faite sur le mois de mai et surement pas de visites avant septembre.

Lydie DI RIENZO informe le Comité Directeur de sa participation à Courir pour Elles organisé sous une nouvelle forme en

raison de la crise sanitaire actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 20.

Prochain CD le jeudi 11 juin 2020 à 19 h 00 (soit en réunion téléphonique soit au siège du District de Lyon et du Rhône de Football).